

# Tableau des prestations Panier de soins Etranger



PSC Santé

Garanties, y compris le remboursement de la Sécurité sociale (sauf mention contraire).  
Garanties exprimées en pourcentage des frais réels (sauf mention contraire).

Poste de soins	Panier de soins
<b>Médecine courante</b>	
Médecin généraliste	100% des frais réels dans la limite de 100 € par acte
Médecin spécialiste	
Actes Techniques	100% des frais réels dans la limite de 150 000 € par année civile et par bénéficiaire
Radiologie	
Sages-Femme	
Analyses	
Auxiliaires médicaux	
Osthéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Étiopathie	40 € par séance (10 séances max. par an)
<b>Hospitalisation (établissements conventionnés)</b>	
Frais de séjour <sup>(1)</sup>	100% des frais réels dans la limite de 1 000 000 € par année civile et par bénéficiaire
Honoraires médicaux et chirurgicaux	
Chambre particulière	100% des frais réels dans la limite de 100 € par jour avec un max. de 30 jours par an, par bénéficiaire
Lit d'accompagnement (enfant de moins de 16 ans ou en situation de handicap)	
Frais de transport	100% des frais réels dans la limite de 20 000 € par année civile et par bénéficiaire
Frais d'accouchement	100% des frais réels dans la limite de 8 000 € par accouchement
<b>Pharmacie</b>	
Médicament à service médical important	100% des frais réels dans la limite de 300 000 € par année civile et par bénéficiaire
Médicament à service médical modéré	
Médicament à service médical faible	
Vaccin prescrit	
Contraception prescrite	
Sevrage tabagique	

Poste de soins	Panier de soins
<b>Optique</b>	
Monture + verres	100% des frais réels dans la limite de 600 € tous les 2 ans
Lentilles	100% des frais réels dans la limite de 150 € par an, par bénéficiaire
Chirurgie réfractive de l'oeil	100% des frais réels dans la limite de 500 € par oeil
<b>Dentaire</b>	
Soins dentaires	100% des frais réels dans la limite de 20 000 € par année civile et par bénéficiaire
Prothèses dentaires	100% des frais réels dans la limite de 450 € par prothèse
Implantologie <sup>(2)</sup>	100% des frais réels dans la limite de 450 € par implant
Orthodontie <sup>(3)</sup>	100% des frais réels dans la limite de 500 € par semestre
<b>Prothèse non dentaire</b>	
Prothèse auditive <sup>(4)</sup>	100% des frais réels dans la limite de 800 € par prothèse
Autres prothèses	
<b>Cure thermale</b>	
Frais d'établissement, d'hébergement et de transport	100% des frais réels dans la limite de 500 € par année civile et par bénéficiaire
Honoraires	

(1) Pour les frais de séjour en cas d'hospitalisation liée à un trouble psychologique/psychiatrique (maladie nerveuse et mentale), limités à 15 €/jour dans la limite de 60 jours par an.

(2) Limité à 2 implants par an

(3) Limité à 3 ans de traitement maximum

(4) Le renouvellement de la prise en charge d'une prothèse auditive se fait tous les 4 ans. Ce délai s'entend pour chaque oreille indépendamment.

#### Exclusions

- Frais résultants d'opération extérieure, pris en charge intégralement par le Service de santé des Armées (SSA).

- Frais afférents aux accidents ou maladies occasionnés par les conséquences directes ou indirectes de la transmutation ou désintégration du noyau atomique ou de l'action de radio-isotopes ;

- Frais afférents à la contamination liée à tout agent biologique ou chimique. Est entendu comme « contamination biologique ou chimique » toute contamination liée à la libération volontaire et non autorisée de substances biologiques ou chimiques dangereuses (au sens d'armes biologiques à base de microbes/bactéries/virus ou chimiques) qui peuvent affecter un grand nombre de vies ;

- Frais consécutifs à la participation de l'assuré et/ou de ses ayants droit à toute activité criminelle et actes de terrorisme.